



École Alphonse-Desjardins

Procès-verbal Conseil d'établissement — École Alphonse-Desjardins 21 juin 2023

Présents :

- Karine St-Amant, présidente, membre parent
- Anne-Marie Fortin, vice-présidente, membre parent
- Hoang Mac Linh Nguyen, membre parent
- Manon Brouillard, enseignante
- Catherine Bussièrès-Brassard, enseignante
- Gabriel Lamarche-Durand, psychoéducateur
- Mylène Dubé, technicienne du service de garde
- Guillaume Michaud, directeur

Absents :

- Tarik Ait Amirat, membre parent
- Tommy Bellevue-Trudel, membre parent

1. Ouverture de la séance (1 minute)

Le quorum est constaté.

L'ouverture de la réunion est faite à 18 h

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 17 mai et du 1er juin (5 minutes)

Adoptés à l'unanimité.

4. Parole au public (10 minutes)

Pas de public présent.

5. Consultation : Détermination des critères de sélection d'une direction d'établissement (10 minutes)

Le CÉ a été consulté pour déterminer les critères de sélection d'une direction d'établissement.

Voir le document joint.

6. Adoption : Projet éducatif 2023-2027 (20 minutes)

Présentation de la démarche.



École Alphonse-Desjardins

Le document Projet éducatif — Canevas provisoire et le document Résolution 7 — Adoption du projet éducatif ont été présentés.

Le projet a été adopté et la résolution signée.

7. **Approbation : Frais demandés aux parents 2023-2024 (20 minutes)**

La liste des fournitures scolaires et la liste des cahiers et des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ont été présentées et approuvées à l'unanimité.

8. **Adoption : Réglementation 2023-2024 du SDG (10 minutes)**

L'augmentation du tarif des journées pédagogiques passe à 11,05 \$ et les journées régulières à 9,20 \$.

Il n'y aura plus de téléphone à l'entrée. Les parents qui n'utilisent pas l'application devront signer à l'arrivée.

Ajout d'une mention pour spécifier que les enfants ne pourront pas traverser la rue sans supervision pour rejoindre une voiture stationnée devant l'école.

Ajout d'une mention pour que les parents doivent venir rejoindre les enfants devant l'entrée du service de garde.

Seront ajoutés concernant les retards (parents qui viennent chercher après les heures du service de garde) :

- Premier appel aux parents à 18 h.
- Appel aux contacts d'urgence à 18 h 10 si aucun retour des parents.
- Deuxième appel aux parents à 18 h 15.
- Deuxième appel aux contacts d'urgence à 18 h 25.
- Appel au poste de quartier à 18 h 30.

L'idée d'ajouter une contribution volontaire de 2 \$ par journée pédagogique a été soulevée par le CÉ pour permettre aux familles moins nanties d'avoir accès au service.

9. **Approbation : Sorties du SDG pour la prochaine année scolaire (15 minutes)**

La liste des sorties a été présentée.

Le calendrier des sorties sera envoyé dans l'annexe 3 de la réglementation et avec l'Info parents en début d'année pour permettre aux parents de planifier les dépenses au cours de l'année.

Approuvé à l'unanimité.

10. **Approbation : Résolutions / transfert du fonds 4 au fonds 9 (10 minutes)**

866,44 \$ seront transférés du fonds 4 au fonds 9.

Approuvé à l'unanimité.

11. **Mot des enseignant.e.s (5 minutes)**

Le départ des retraitées a été souligné.

12. **Mot du service de garde (5 minutes)**

Remerciements à l'équipe pour l'appui.



École Alphonse-Desjardins

13. Mot de l'OPP (20 minutes)

Un conflit au sein de l'OPP, en lien avec la dernière campagne de financement (Bazar) a été relaté aux membres du CÉ.

Ce conflit a mis en lumière la nécessité de mieux communiquer avec les parents de l'école et avec le personnel.

Réunion avec le SDG + direction à la rentrée.

Se doter d'un calendrier en septembre après l'AGA de l'école.

Le marché de Noël pourrait osciller entre les 2 pavillons chaque année.

Vente de pâtisseries à la rencontre de parents sur un charriot avec promo pour l'OPP.

Présenter les projets de l'automne à l'AGA.

L'OPP pourrait avoir accès à la liste des bénévoles disponibles pour les événements spécifiques « école ».

14. Levée de la réunion

20 h 31

Président(e)

Directeur(trice)

